



Les cheminots rencontrent François De Rugy

Depuis le 22 mars 2018, la CGT est mobilisée avec les cheminots pour défendre et améliorer le Service Public ferroviaire face aux projets dogmatiques du gouvernement. Elle a engagé une campagne d'information sur les fondamentaux nécessaires à son fonctionnement que sont ses moyens de production, son financement et les conditions sociales pour garantir la sécurité des circulations. Les initiatives de la CGT en direction de la population, des politiques locaux et des médias portent leurs fruits en sortant le débat de la seule question du Statut. Après les deux interventions télévisées d'Emmanuel Macron, il en ressort néanmoins que le président de la République reste fermé aux préoccupations de la population Française.

C'est avec cet esprit de dialogue et de conviction que la CGT a proposé **une rencontre à Mr François De RUGY**, député de la 1ère circonscription de Loire Atlantique et Président du Parlement.

Il accepte de recevoir les organisations syndicales cheminotes représentatives des Pays de la Loire le :

**Vendredi 20 avril à partir de 12H15 à sa permanence parlementaire,
14 quais de Versailles à Nantes.**

La CGT portera avec l'intersyndicale la plateforme revendicative commune:

La dette et le financement : La dette du système ferroviaire doit être reprise par l'Etat sans contrepartie car ce n'est qu'un rappel de factures pour les décisions qu'il a prises et qu'il doit assumer. Des financements pérennes doivent être apportés pour assurer le développement du service public ferroviaire (marchandises et voyageurs), notamment pour garantir ses missions d'aménagement du territoire et de continuité territoriale, par la préservation des lignes de proximité, leur régénération, leur développement.

La relance du transport de marchandises par fer : Le Fret ferroviaire SNCF ne doit pas être filialisé. Une véritable politique de relance et de report modal doit être décidée, appuyée par des moyens, notamment pour répondre aux enjeux environnementaux et ne pas laisser dépérir l'activité à petit feu.

Statut de l'entreprise : La SNCF doit rester sous statut d'EPIC, propriété de la Nation et non objet de tractation et de spéculation financière.

L'organisation de la production : Une réorganisation complète de la production doit mettre fin au cloisonnement par activités, réactiver une véritable coopération opérationnelle entre les cheminots, et assurer le retour à la qualité de service qu'exigent les usagers.

La ré-internalisation de charge de travail : Les activités externalisées doivent être réintégrées dans le triple objectif de mettre fin au surcoût de la sous-traitance, d'améliorer leur statut social avec les personnels qui en ont la charge, et de regagner la maîtrise complète de la production pour en assurer la qualité et la sécurité.

L'ouverture à la concurrence : La concurrence est un mauvais système qui se base uniquement sur le dumping social, qui n'est pas adapté aux contraintes techniques de l'exploitation ferroviaire et qui ne permettra pas de développer le service public ferroviaire. Pour cela, le gouvernement doit s'appuyer sur les exceptions prévues dans la réglementation européenne.

Les droits sociaux des cheminots : Le statut doit être confirmé comme la règle, y compris pour les futures embauches. Il doit être amélioré ainsi que les droits des contractuels. Les droits des cheminots font partie intégrante de l'équilibre entre droits et devoirs liés au service public. Ils doivent être préservés. Une véritable augmentation générale des salaires et pensions doit être annoncée.

Les garanties sociales : Liées à la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire, elles doivent être revues à la hausse, pour que le patronat ne puisse pas développer le dumping social entre l'entreprise publique et les entreprises ferroviaires privées. Les voies ferrées d'intérêt local et la restauration ferroviaire doivent y être intégrées.

Nantes le 17 avril 2018

Communiqué de presse



SECTEUR FEDERAL CGT CHEMINOTS PAYS DE LA LOIRE

27 boulevard de Stalingrad - 440141 Nantes Cedex

☎ 02 40 29 32 85 ou 02 40 29 14 16

☎ SNCF 37 19 42

✉ secteur@cgt-cheminots-paysdelaloire.fr

🌐 <http://cgt-cheminots-paysdelaloire.fr/>

📌 Secteur Cgt Cheminots PdL

📌 @CgtPdL

